

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. PIAN (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. LOVICHI (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### **Convention de partenariat entre les Villes de Dijon et de Guimarães**

Madame Zivkovic, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'action internationale des collectivités se trouve au cœur des enjeux de transformation des territoires. Elle s'inscrit dans le cadre des échanges au sein de l'Union européenne visant à donner naissance à un espace économique, humain et de sécurité commun.

Depuis maintenant plusieurs années, en concertation avec de nombreux partenaires locaux publics et privés, l'action internationale de Dijon a ainsi été amenée à prendre de nombreuses formes, notamment à travers la coopération décentralisée, le jumelage, l'aide au développement, la mobilité internationale des jeunes, la promotion économique, le rayonnement culturel et touristique, l'attractivité de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, Dijon peut s'appuyer sur son réseau de villes partenaires : Mayence en Allemagne, Cluj en Roumanie, Skopje en République de Macédoine, Reggio Emilia en Italie, York en Angleterre, Opole

en Pologne, Pècs en Hongrie, Chefchaouen au Maroc, Prague 6 en République Tchèque, Dallas aux USA et Volgograd en Russie.

Depuis 2008, la Ville de Dijon entretient des liens avec la Ville de Guimarães. Les bases d'un partenariat ont été établies sur les thématiques de la culture et du patrimoine et une charte d'amitié a été signée en 2011.

En 2014, le Portugal est l'invité d'honneur de la Foire Gastronomique de Dijon. La Ville de Guimarães a été représentée aux rencontres Climat de Dijon en novembre 2015, ainsi que lors du printemps de l'Europe en 2016.

Dijon compte parmi ses habitants une importante communauté portugaise qui est notamment regroupée au sein de l'association partenaire ULFE (Union Luso Française Européenne). Celle-ci propose des manifestations culturelles et fait la promotion de la langue portugaise.

Guimarães est situé dans le district de Braga, dans la région du Nord. Elle compte 158 000 habitants. C'est une ville historique qui a joué un rôle important dans la formation du Portugal : au XIIème siècle le comte Henri de Bourgogne, parti aider le roi de Castille, a reçu de ce dernier la province de Guimarães. Son fils est devenu le premier roi du Portugal naissant.

Au XVème siècle, la princesse Isabelle du Portugal fut mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Elle sera la mère de Charles le Téméraire.

Le centre historique de Guimarães est inscrit depuis 2001 sur la liste du patrimoine de l'Unesco. En 2012, la ville a été désignée Capitale Européenne de la Culture, avec Maribor.

Ce classement à l'instar des Climats de Bourgogne et du repas gastronomique français pourrait devenir un axe structurant de ce partenariat.

Il est donc proposé d'établir une convention dont le projet est annexé au rapport, visant à mettre en œuvre une nouvelle génération de partenariat à travers la construction de relations thématiques entre les deux villes, au service du développement de chaque territoire.

Les axes de coopération détaillés dans la convention sont les suivants :

Développement économique attractivité et rayonnement des territoires  
Mesdames, Messieurs,

L'action internationale des collectivités se trouve au cœur des enjeux de transformation des territoires. Elle s'inscrit dans le cadre des échanges au sein de l'Union européenne visant à donner naissance à un espace économique, humain et de sécurité commun.

Depuis maintenant plusieurs années, en concertation avec de nombreux partenaires locaux publics et privés, l'action internationale de Dijon a ainsi été amenée à prendre de nombreuses formes, notamment à travers la coopération décentralisée, le jumelage, l'aide au développement, la mobilité internationale des jeunes, la promotion économique, le rayonnement culturel et touristique, l'attractivité de l'enseignement supérieur.

Pour ce faire, Dijon peut s'appuyer sur son réseau de villes partenaires : Mayence en Allemagne, Cluj en Roumanie, Skopje en République de Macédoine, Reggio Emilia en Italie, York en Angleterre, Opole en Pologne, Pècs en Hongrie, Chefchaouen au Maroc, Prague 6 en République Tchèque, Dallas aux USA et Volgograd en Russie.

Depuis 2008, la Ville de Dijon entretient des liens avec la Ville de Guimarães. Les bases d'un partenariat ont été établies sur les thématiques de la culture et du patrimoine et une charte d'amitié a été signée en 2011.

En 2014, le Portugal est l'invité d'honneur de la Foire Gastronomique de Dijon. La Ville de Guimarães a été représentée aux rencontres Climat de Dijon en novembre 2015, ainsi que lors du printemps de l'Europe en 2016.

Dijon compte parmi ses habitants une importante communauté portugaise qui est notamment regroupée au sein de l'association partenaire ULFE (Union Luso Française Européenne). Celle-ci propose des manifestations culturelles et fait la promotion de la langue portugaise.

Guimarães est situé dans le district de Braga, dans la région du Nord. Elle compte 158 000 habitants. C'est une ville historique qui a joué un rôle important dans la formation du Portugal : au XIIème siècle le comte Henri de Bourgogne, parti aider le roi de Castille, a reçu de ce dernier la province de Guimarães. Son fils est devenu le premier roi du Portugal naissant.

Au XVème siècle, la princesse Isabelle du Portugal fut mariée à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Elle sera la mère de Charles le Téméraire.

Le centre historique de Guimarães est inscrit depuis 2001 sur la liste du patrimoine de l'Unesco. En 2012, la ville a été désignée Capitale Européenne de la Culture, avec Maribor.

Ce classement à l'instar des Climats de Bourgogne et du repas gastronomique français pourrait devenir un axe structurant de ce partenariat.

Il est donc proposé d'établir une convention dont le projet est annexé au rapport, visant à mettre en œuvre une nouvelle génération de partenariat à travers la construction de relations thématiques entre les deux villes, au service du développement de chaque territoire.

Les axes de coopération détaillés dans la convention sont les suivants :

- ^ Développement économique attractivité et rayonnement des territoires
- ^ Culture
- ^ Appui aux politiques publiques innovantes et partage d'expérience de gestion des communes notamment en matière de Biodiversité
- ^ Education et jeunesse,
- ^ Développement social et solidarité.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la mise en œuvre du partenariat entre les Villes de Dijon et de Guimarães dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**